

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'AHUILLE
DU 26 SEPTEMBRE 2017**

Date de convocation : le 21 Septembre 2017

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10 / 13
Absent(s) excusé(es) : 2
Pouvoirs : 2
Votants : 12 / 15
Majorité absolue : 6 / 7

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un septembre, 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christelle REILLON, maire.

Etaient présents : Christelle REILLON, Olivier RICOU, Sylvie LANDELLE, Roger BOILEAU (arrivé à 21h), Maurice AUBRY (arrivé à 21h40), Ellen RAVE-BARBEDETTE (arrivée à 20h45 – départ à 22h35), Myriam COUSIN-MANCEAU, Claudius BROCHARD, Damien GUERET, Agnès PLANCHARD, Laurent AILLERIE, Maud VINCHON-FAUCHER, Valérie DUROY.

Absents/Excusés : Nadège CHESNEAU (pouvoir à Olivier RICOU)
Géraldine BRICIER (pouvoir Claudius BROCHARD)

Secrétaire de séance : Damien GUERET

Ordre du jour :

1. VOIRIE
Marché voirie : Travaux courants chemins et fossés - PATA
Présentation des projets liés à la sécurité routière
Amélioration de la sécurité : rue de Concise
Travaux de marquage au sol
2. AMENAGEMENT PRE DE LA RAINETTE
Avancement, travaux supplémentaires, plantations, gestion de l'entretien et zone bi-cross
3. SERVICE TECHNIQUE
Acquisition d'un tracteur avec reprise d'anciens matériels
4. ENFANCE JEUNESSE
Bilan été 2017
Projet vacances de la Toussaint
Comité de Pilotage TAP
Période d'ouverture vacances de Noël
Migration logiciel CONCERTO
RAM : changement de jour de permanence
5. RESSOURCES HUMAINES
Validation de la nouvelle organisation du service enfance-jeunesse
6. FINANCES
Situation financière au 31 août 2017
Etat des lieux du régime de la fiscalité locale
7. SUBVENTIONS ANNEE 2018
8. LAVAL AGGLOMERATION
Approbation du rapport d'activités et compte administratif 2016
Fusion LAVAL AGGLOMERATION / CC LOIRON

9. SYNDICAT DU BASSIN DU VICOIN
Approbation du rapport d'activités et compte administratif 2016
10. NUIT DE LA MAYENNE 2018 : Candidature
11. PORTES OUVERTES DES ARTISANS ET COMMERCANTS
12. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 31 août 2017

Etant donné l'approbation tardive du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 août 2017, Madame le Maire souhaite reporter l'approbation lors de la prochaine réunion : le 26 octobre 2017.

Le Conseil Municipal en prend acte.

1- VOIRIE

Marché voirie : Travaux courants chemins et fossés – PATA
Présentation des projets liés à la sécurité routière
Amélioration de la sécurité routière : rue de Concise
Travaux de marquage au sol

MARCHE VOIRIE : TRAVAUX COURANTS CHEMINS ET FOSSES - PATA

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le **marché public de travaux « voiries »** a été lancé le 15 septembre 2017 (affichage extérieur et parution sur le site Internet), l'envoi des plis a été réalisé le 21 septembre 2017.

Le dossier peut être consulté en mairie auprès de la Secrétaire Générale.

Réception des offres : 6 octobre 2017 à 12h00

Ouverture des plis suivi de l'analyse: 10 octobre 2017 à 20h00

Les membres de la Commission « Ouverture des Plis » sont les membres de la Commission « Appel d'Offres » soient :

Christelle REILLON, Sylvie LANDELLE, Olivier RICOU, Maurice AUBRY, Valérie DUROY, Claudius BROCHARD

PROJETS LIES A LA SECURITE ROUTIERE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le **marché public de travaux « sécurité routière »** sera joint au **marché public de « la liaison douce »** en vue de déposer une demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et auprès du Conseil Départemental de la Mayenne au titre des amendes de police 2018.

Arrivée de Mme Ellen RAVE-BARBEDETTE

RUE DE CONCISE

Mme Sylvie LANDELLE, adjoint au Maire et référent de la commission « Voirie », propose la mise en place de 2 panneaux de signalisation « STOP » rue de Concise au niveau de l'intersection de la rue Flandres Dunkerque, dans l'objectif de diminuer la vitesse :

- En montant en direction de Laval – RD 500

- En descendant vers le Centre Bourg de la commune
Ce serait une solution à moindre coût pour la collectivité.

Les membres du Conseil Municipal demandent s'il n'y a pas la possibilité de mettre des places de stationnement en « chicane » avec débordements sur la voie ou de favoriser le « CEDEZ LE PASSAGE » plutôt que le « STOP ».

Un avis favorable du Conseil Départemental de la Mayenne avait été donné verbalement, la commune d'Ahuillé souhaite avoir une confirmation écrite. La demande a été déposée le 21/09/2017.

Arrivé de Roger BOILEAU (il n'a pas participé au vote ne connaissant pas le sujet)

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Mise en place d'un « STOP » en descendant vers le centre bourg d'Ahuillé
1 CONTRE – 1 SANS AVIS – **11 FAVORABLE**
- Mise en place d'un « STOP » en montant en direction de Laval
7 CONTRE – 4 FAVORABLE

Si l'avis du Conseil Départemental de la Mayenne, après étude de la dangerosité des lieux, demande la mise en place de 2 « STOP », le Conseil Municipal suivra son avis.

TRAVAUX DE MARQUAGE AU SOL

Un devis a été sollicité auprès de la Société « Allo Marquage » pour les travaux de marquage au sol suivants :

- Rue de Concise et intersection rue de la Gaulerie et Chemin de Corderaie
- Intersection RD545, rue du Général de Gaulle
- Intersection RD251, rue de Perrette – La Friche
- Rue de Bretagne, rond-point Les Coteaux de la Roche
- Rue de Bretagne et intersection rue Flandres Dunkerque
- Rue de Bretagne
- Rue Flandres Dunkerque (en bas)

Le coût s'élève à 1 297,65 € HT.

TEST RUE DE LA GAULERIE

Après certaines modifications et inversion au niveau de quelques propriétés, les retours restent assez positifs.

Certains habitants de la Rue de la Gaulerie souhaitent avoir des renseignements complémentaires sur les modalités de la mise en place de ce stationnement.

Il serait peut être judicieux de prévoir une réunion publique avec la Commission Voirie afin de répondre à ces interrogations.

Les habitants de la Rue de la Gaulerie seront conviés à cette réunion prévue en mairie le 09 octobre 2017 à 20h30.

Un plan de « principe » sera présenté.

Pour information, cette signalisation est disposée jusqu'au 15 octobre 2017.

2- AMENAGEMENT PRE DE LA RAINETTE

Avancement, Travaux Supplémentaires, Plantations, Gestion de l'entretien et zone bi-cross

Délibération n° 056-2017

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux ont débuté semaine 36 depuis le 04 septembre 2017 :

- Fauchage de la zone humide
- Creusement des mares (environ 1,50m de profondeur)
- Aménagement du cheminement et de la passerelle

Des travaux supplémentaires ont été sollicités par La Police de l'Eau, qui sont les suivants :

- Garantir une crue centennale et non décennale
- Assurer l'accès au platelage pour les PMR en répondant aux normes d'accessibilité soit :
 - Pente 2% au niveau de l'allée proche du lavoir
 - L'allongement de la passerelle avec rambardes latérales + 5,22 ml
 - Rampe PMR 8,40 ml
 - Moins-value chemin stabilisé (arène granitique)

Le coût total de ces travaux s'élève à 7 157,52 € HT soit 8 589,02 € TTC

La proposition du Syndicat du Bassin du Vicoin est de prendre à sa charge 50% de ces travaux supplémentaires. Il restera donc une participation de la commune à hauteur égale, soit 50% estimée à 3 578,75 € HT = 4 294,51 € TTC.

Au vu de ces dispositions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** de participer financièrement à hauteur de 50% du coût global des travaux supplémentaires estimés à 8 589,02 € TTC
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférent

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux sont accessibles au public et qu'il n'y a aucun panneaux d'interdiction d'accès au chantier.

Les mares creusées étant assez profondes, il est proposé de faire une information sur la dangerosité des mares lors de la prochaine intervention « Les élus dans vos quartiers » du mois d'octobre. Elle rappelle que cette zone a vocation à être inondée en cas de fortes pluies pour éviter les inondations dans les lotissements par exemple. Des panneaux indiquant le risque de submersion de la zone vont être posés.

Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se rendre sur le site.

La 2^{ème} étape des travaux concernera le verger pédagogique et l'aménagement de la zone bi-cross.

Madame le Maire propose d'échanger avec les jeunes concernant l'aménagement de la zone bi-cross, notamment lors de l'opération « les élus dans vos quartiers » le 28 octobre. Il est rappelé qu'aucune modification de la zone actuelle n'a été prévue budgétairement.

Concernant les panneaux pédagogiques, le projet sera mené en liaison avec les 2 écoles.

La Commission Voirie devra se pencher sur le dossier de la zone Humide (Zone bi-cross, Plantations au niveau du verger...). Sylvie LANDELLE proposera une date de réunion. Cette réunion devra avoir lieu avant 28 octobre.

Arrivée de Maurice AUBRY

3- SERVICE TECHNIQUE : Acquisition d'un tracteur avec reprise de matériels

Délibération n°057-2017

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les membres de la commission Voirie accompagnés d'un agent du service technique se sont rendus à Craon (Ets ROMET) le 21 septembre dernier.

Deux nouvelles propositions ont été faites afin de correspondre aux réels besoins de la collectivité, il est présenté ci-dessous les caractéristique du tracteur retenu, avec l'option roues industrielles ou roues gazons :

Acquisition (devis)	Montant € HT	Observations
TRACTEUR Hydro Cabine TG6490 + chargeur MX C3 (roues gazon)	33 814,00 - <u>16 400,00</u> 17 414,00 Soit 20 896,80 € TTC	1 ^{er} entretien compris – garantie 2 ans pièces et MO – prise en charge facture « démontage tracteur » d'un montant de 744,60 € HT Livraison tracteur sous 10 jours – chargeur sous 3-4 semaines
TRACTEUR Hydro Cabine TG6490 + chargeur MX C3 (roues industrielles)	34 369,00 - <u>16 400,00</u> 17 969,00 Soit 21 562,80 € TTC	1 ^{er} entretien compris – garantie 2 ans pièces et MO – prise en charge facture « démontage tracteur » d'un montant de 744,60 € HT Livraison tracteur sous 10 jours – chargeur sous 3-4 semaines
Masse 200Kg et masses 25 kg avec support	638,00 Soit 765,60 € TTC	

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le choix se porterait sur l'acquisition d'un tracteur avec les roues industrielles correspondant plus aux besoins de la collectivité.

13 AVIS FAVORABLES – 2 ABSTENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** d'acquérir un tracteur HYDRO CABINE TG6490 avec CHARGEUR MXC3 équipé de roues industrielles auprès de l'entreprise ROMET au tarif de 21 562,80 € TTC aux conditions énoncées ci-dessus
- **ACCEPTE** la reprise des anciens matériels (TRACTEUR DEUTZ FAHR – TRACTEUR LOMBARDINI – BROYEUR A LISIER – EPANDEUR) au tarif de 16 400,00 € HT soit 19 680 € TTC par l'entreprise ROMET
- **INDIQUE** que la facture de démontage du TRACTEUR DEUTZ FAHR établie par l'Entreprise LAUNAY pour un montant de 744,60 € HT soit 893,52 € TTC sera prise en charge par l'entreprise ROMET
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

4- ENFANCE JEUNESSE

Bilan été 2017
Projet vacances de La Toussaint
Comité de Pilotage TAP
Période d'ouvertures vacances de Noël
Migration Logiciel CONCERTO
RAM : Changement de jour de permanence

BILAN ETE 2017

Données non communiquées par le service enfance jeunesse

PROJET VACANCES DE LA TOUSSAINT

Le thème retenu pour les vacances de la toussaint est l'ART. Damien GUERET présente le programme. Il indique que les activités de consommation ont été écartées. Les enfants pourront découvrir l'univers du Street Art avec Samesada qui sera le fil conducteur de la semaine.

Le coût de cette journée a été estimé à 7,50 € par enfant en plus du coût de la journée au centre de loisirs.

Un pique-nique est prévu le jeudi. Des tournois de jeux sportifs ont été prévus. Ils pourront avoir lieu dans la salle de sport en cas de mauvais temps.

Aucun transport en mini-bus n'est prévu sauf pour la sortie au Cinéville en soirée pour les 10-13 ans dont l'horaire reste à déterminer

Les plaquettes seront remises dans les cartables des enfants du primaire semaine 39.

Un e-mail sera envoyé aux collégiens et une information sur le site Internet.

Damien GUERET revoit avec la responsable du service animation les différentes modalités organisationnelles le lundi 2 octobre 2017.

Concernant les chantiers « Argent de Poche », les membres du conseil rappelle l'importance de proposer cette activité à tous les jeunes de 16 ans. Madame le Maire rappelle que le service enfance-jeunesse doit s'appuyer sur la liste des jeunes faisant l'objet du recensement citoyen à partir de 16 ans.

COMITE DE PILOTAGE TAP

Le comité de pilotage aura lieu le **23 novembre 2017 à 20h30**

- Seront conviés : Direction des écoles, 2 représentants des parents par école, 1 ATSEM par école, 1 animateur, responsable du service enfance/jeunesse, les élus de la commission enfance jeunesse
- Objet : les TAP, quel avenir ?
- Etat des lieux : à partir du PEDT (celui-ci est disponible sur le site de la commune)
- Cadre légal : rythmes scolaires 2017, directives en matière de soutien financier
- Evaluation des TAP (les + / les -)
- Recensement de l'avis des parents : information auprès des 2 écoles
- Quelles conséquences si pas de poursuite

Pour information, 43 % des communes du territoire ont souhaité arrêter les TAP pour la rentrée scolaire 2017-2018.

La Réunion de préparation pour la commission enfance/jeunesse se tiendra le 19 octobre 2017 à 20h30

PERIODE D'OUVERTURE VACANCES DE NOEL

La commission Enfance/jeunesse propose que :

Le centre de loisirs soit fermé du lundi 25 décembre au vendredi 29 décembre 2017

Il sera donc ouvert la 2^{ème} semaine des vacances de Noël : **du mardi 2 janvier au vendredi 5 janvier 2018**

AVIS FAVORABLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Une modification des dates de vacances d'Avril est en cours au niveau de certains départements. Si le département de la Mayenne est concerné, le Centre de Loisirs devra ouvrir sur ces périodes.

MIGRATION LOGICIEL CONCERTO

La migration est faite depuis le jeudi 21 septembre 2017

Paramétrage des données et formation à distance des agents – phase d'apprentissage en cours.

Retours positifs des utilisateurs suite aux premières journées de formations

- Plus convivial
- Plus logique
- Plus pratique
- Plus ergonomique

La commune passe d'un logiciel dont les données ne pouvaient pas être paramétrées à un logiciel paramétrable (une démonstration avait été faite en amont sur la commune de Nuillé).

Pour le prochain conseil municipal, des projections du logiciel (données statistiques par exemple) seront présentées.

RAM : CHANGEMENT DE JOUR DE PERMANENCE

Le changement s'opère sur le temps de permanence en période scolaire qui aura lieu le vendredi après-midi au lieu du lundi après-midi (afin de limiter les déplacements de l'agent).

Les temps d'animation (En période scolaire)

Nuillé sur Vicoin

Tous les lundis: 9h00 – 11h00 Dans les locaux de l'accueil périscolaire

Montigné le Brillant

Tous les jeudis: 9h15 – 11h30 Dans les locaux de la garderie municipale

Ahuillé

Tous les mardis et vendredis: 9h30 – 11h30 Dans les locaux de l'espace jeunesse

Les permanences (En période scolaire)

Nuillé sur Vicoin

Tous les jeudis des semaines impaires: 13h30 – 16h00 Au bureau du RAM (mairie)

Montigné le Brillant

Tous les jeudis des semaines paires: 13h30 – 16h00 Dans les locaux de la garderie municipale

Ahuillé

Tous les vendredis: 14h00 – 17h00 à la mairie (au lieu du lundi de 14h – 17h)

Une réunion est prévue avec les 3 communes le 10 octobre 2017 à 20h15 (Salle Lemonnier Dubourg) pour les membres de la commission enfance-jeunesse.

La porte ouverte du RAM a eu lieu le 23 septembre 2017

- La participation des parents a été plutôt faible

- rangement de matériels : manque de place (relevé par les assistantes maternelles). Un placard supplémentaire va être mis à disposition

5- RESSOURCES HUMAINES

Validation de la nouvelle organisation du service enfance-jeunesse

Délibération n°058-2017

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 30 mai 2017, Madame le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle organisation du service enfance-jeunesse comprenant les modifications du volume horaire de chaque agent du service enfance-jeunesse.

Il est rappelé que les agents ont été reçus individuellement et qu'ils ont accepté cette organisation pour une mise en place dès la rentrée scolaire 2017-2018. Depuis le 1^{er} septembre 2017, les agents effectuent leur temps de travail sur le volume horaire défini au titre du planning 2017-2018.

Légende :

En vert : Service animation

En bleu : service restauration scolaire / entretien des locaux

En blanc : ATSEM

Elle se présente comme suit (hors agents contractuels):

Grade	Planning 2016-2017	Planning 2017-2018	OBSERVATIONS	TEMPS DE TRAVAIL QUOTITE %
Adjoint d'animation territorial 8^{ème} ech. - Responsable serv. Animation	35	28	Temps partiel de droit 80%	
Adjoint Technique Territorial 5^{ème} ech. – Entretien des locaux / Rest. scolaire	18	18		0,0
Adjoint Technique Territorial 8^{ème} ech. – Entretien des locaux	26,12	24,21		-7,3
Adjoint d'animation territorial 7^{ème} ech.	27,07	27,82		2,8
→ Actuellement filière Technique - demande de passage en filière animation				
Adjoint Technique Territorial 4^{ème} ech. – Entretien des locaux / Rest. scolaire	31,02	30,65		-1,2
Adjoint Technique Territorial 8^{ème} ech. – Entretien des locaux	25	27,3		9,2
Adjoint Technique Territorial 8^{ème} ech. – Mission ATSEM	18,72	17,59		-6,0
Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} Classe 7^{ème} ech.	30,47	29,57	Temps partiel thérapeutique quotité: 50%	-3,0
→ Actuellement filière Technique - demande de passage en filière animation				
Adjoint Technique Territorial principal de 2^{ème} Classe 8^{ème} ech. – Mission ATSEM	32,82	32,94		0,4

Adjoint Technique Territorial 6 ^{ème} ech. – Mission ATSEM	25,17	23,58		-6,3
Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} Classe 9 ^{ème} ech. - Resp. Entretien des locaux et restauration scolaire	35	35		0,0
Adjoint d'animation territorial 5 ^{ème} ech.	27,03	27,61		2,1
Adjoint d'animation territorial 8 ^{ème} ech. – Rest Scolaire	32,67	32,27		-1,2
↘ Actuellement filière animation - demande de passage en filière technique				
GLOBAL	364,09	354,54		
		-9,55		

Dans cette nouvelle organisation, Madame le Maire a redéfini le cadre, les missions et le rôle de chacun en prenant appui sur les diplômes ou titres équivalents, les compétences et les valeurs de chaque agent.

Les agents ont été affectés en fonction de ces critères dans la filière la plus appropriée. Chaque agent dépend dorénavant d'un seul responsable hiérarchique.

Les fiches de poste ont été mises à jour et les agents des services techniques disposent de protocoles d'entretien.

Trois agents sont concernés par un changement de filière :

- 1 adjoint d'animation territorial 8^{ème} échelon œuvrant en restauration scolaire qui souhaite passer en filière technique
- 1 adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe 7^{ème} classe qui œuvre dans le secteur de l'animation et souhaite donc passer en filière animation
- 1 adjoint technique territorial 7^{ème} échelon possédant le BAFA et CAP Petite Enfance qui mute vers le service animation de par ses compétences pour assurer les missions d'animateur.

Le comité Technique, qui se réunit le 28 septembre 2017, donnera son avis sur cette nouvelle organisation du service enfance-jeunesse et la Commission Administrative Paritaire se réunit le 20 octobre 2017.

Au vu de ces dispositions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** la nouvelle organisation du service enfance-jeunesse au titre de la rentrée scolaire 2017-2018 et ce à compter du 1^{er} septembre 2017
- **ACCEPTÉ** la modification du volume horaire des agents de la filière technique et de la filière animation comme présenté ci-dessus au 1^{er} octobre 2017
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents s'y affèrent

Pour information, un des 2 adjoints administratifs territoriaux mis en disponibilité a sollicité sa mutation sur la commune de Montenay à compter du 1^{er} septembre 2017.

6- FINANCES

Situation Financière au 31 août 2017

Etat des lieux du régime de la fiscalité locale directe

SITUATION FINANCIERE AU 31 AOUT 2017

		31/08/2017		
SECTION FONCTIONNEMENT				
CHAP.	LIBELLE	2017 BP(+DM)	2017 CA Cumul	2017 réalisé/prévu
<u>DEPENSES</u>				
011	Charges à caractère général	335 101,00	191 110,71	57,0%
012	Charges de personnel	638 600,00	416 473,60	65,2%
014	Atténuation de produits	30 130,00	19 144,72	63,5%
042	Amortissements et Provisions	17 500,00		
	675 valeur comptable des immos cédées	0,00	0,00	
	6811 dotations aux amortissements	17 500,00	0,00	0,0%
65	Autres charges gestion courante	164 150,00	110 861,02	67,5%
66	Charges financières	46 129,00	39 354,67	85,3%
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,0%
022	Dépenses imprévues	24 993,79	0,00	0,0%
023	Virement à section investissement	62 674,21	0,00	0,0%
73	* IMPOTS ET TAXES	1 000,00		
TOTAL DEPENSES		1 321 278,00	776 944,72	58,8%

Départ de Mme Ellen RAVE-BARBEDETTE à 22h35

Madame la secrétaire générale rappelle qu'elle ne peut prendre en compte le pouvoir en cours de séance.

RECETTES				
002	Excédent antérieur reporté	0,00	0,00	
013	Atténuation de charges	24 000,00	23 462,87	97,8%
042	Opérations transfert entre sections	20 000,00		0,0%
722	<i>dt travaux en régie (immos corporelles)</i>	20 000,00		0,0%
777	<i>dt subventions d'investissement</i>	0,00		
70	Produits des services	127 700,00	89 513,07	70,1%
73	Impôts et taxes	716 040,00	619 585,90	86,5%
	<i>dt contributions directes</i>	<i>523 000,00</i>	<i>527 657,00</i>	100,9%
74	Dotations et subventions	351 338,00	343 097,38	97,7%
	<i>dt dotation globale de fonctionnement</i>	<i>215 938,00</i>	<i>225 520,00</i>	104,4%
75	Autres produits gestion courante	75 000,00	51 966,92	69,3%
76	Produits financiers (placements)	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	7 200,00	2 248,16	31,2%
TOTAL RECETTES		1 321 278,00	1 129 874,30	86%
EXCEDENT BRUT		0,00	352 929,58	

La section d'Investissement sera présentée lors du Conseil Municipal du mois d'Octobre 2017.

Concernant le versement de la subvention de 5 000 € au titre de l'élaboration du Document unique, la question est posée de savoir si la commune l'a bien perçue. Une vérification sera réalisée et l'information sera donnée au conseil municipal.

ETAT DES LIEUX SUR LE REGIME DE LA FISCALITE LOCALE DIRECTE

Délibération n°059-2017

Les délibérations concernant la fiscalité locale directe applicables en 2017 sur la commune d'Ahuillé:

- Suppression de l'exonération de deux ans (pour tous les locaux d'habitation): 14/09/2006
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : Institution de la taxe par l'EPCI : 28/06/2001
- Dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs FNB pendant 5 ans : 05/06/1992

Les collectivités territoriales peuvent décider, dans le cadre de la loi, de modifier par délibération les modalités d'établissement des impôts directs locaux prévues par le droit commun.

Un catalogue des délibérations de fiscalité directe locale est mis à la disposition des communes. Les délibérations modifiant la fiscalité doivent être prises chaque année avant le 15 octobre de l'année N pour une mise en application au 1^{er} janvier de l'année N+1.

Le Conseil Municipal ne souhaite faire aucune modification de l'état de la fiscalité locale directe au titre de l'année 2018.

7- SUBVENTIONS ANNEE 2018

- **FISAC** (Fonds d'Intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) sous forme d'appel à projets nationaux

Les opérations individuelles en milieu rural (OIMR) dont les dossiers doivent être déposés **avant le 27 octobre 2017** portent sur l'accompagnement de la dynamisation du commerce de proximité en milieu rural.

Grâce à cette aide financière, les communes peuvent inciter les entreprises installées ou devant s'installer dans les centre-bourgs des communes de – de 3 000 habitants à apporter de nouveaux services à la population locale par les créations d'activités nouvelles ou par la modernisation de celles existantes.

Décision des dossiers retenus : 2^{ème} trimestre 2018

Se renseigner pour la réhabilitation du bar-restaurant

- **DETR 2018** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : un seul dossier à déposer pour les communes

Les opérations éligibles doivent correspondre à des dépenses d'investissement en HT et ne pas être susceptibles de bénéficier d'autres subventions de l'Etat

Les dépenses doivent être supérieures à 10 000 € HT.

La participation minimale du maître d'ouvrage doit être de 30 % du montant total des financements apportés et le montant des aides publiques cumulées ne peut excéder 80%.

Date limite de dépôt des dossiers : 8 décembre 2017 (par voie dématérialisée)

Le démarrage des travaux peut intervenir dès la reconnaissance du caractère complet du dossier.

Se renseigner pour les Travaux liés à la sécurité routière et la liaison douce

Départ de Mmes Valérie DUROY et Maud VINCHON-FAUCHER à 23h00

- **Les rubans du patrimoine** : il s'agit d'un concours

Les prix des Rubans du Patrimoine mettent à l'honneur les actions des collectivités territoriales pour réhabiliter des lieux de mémoire qui participent à la vie économique de la France mais aussi à la transmission des savoir-faire des métiers du patrimoine.

Les rubans du Patrimoine sont organisés dans le cadre d'un partenariat entre la Fédération Française du Bâtiment, l'Association des maires de France, la Fondation du patrimoine, et depuis 2014, la Caisse d'Épargne.

La commune d'Ahuillé pourrait y participer dans le cadre:

- De la mise en valeur d'un patrimoine réhabilité et dans l'objectif de le faire connaître ;
- De mettre en avant le bénéfice de la commune à la réalisation de ce projet, tant sur le plan économique que social ;
- D'une reconnaissance du travail accompli par les différents acteurs de ce projet (architectes, entrepreneurs du bâtiment, compagnons...)

Toute commune française ou intercommunalité (France métropolitaine et DROM-COM) ayant conduit une opération de restauration, réhabilitation et de valorisation de bâtiments de son patrimoine peut présenter un dossier. Les réalisations concernent tout type de bâtiment présentant un intérêt patrimonial, technique ou culturel particulier. Les opérations d'amélioration patrimoniale du cadre communal sont également éligibles.

Il doit obligatoirement s'agir d'opérations dont les travaux ont été terminés au cours des 3 années civiles écoulées (1^{er} janvier 2014 - 31 décembre 2016).

Les édifices rénovés doivent avoir plus de 50 ans et les travaux doivent avoir été réalisés par des entreprises du bâtiment.

Se renseigner pour la réhabilitation du bar-restaurant

- **Conseil Départemental 53 – programme financée à l'aide du produit des amendes de police en matière de sécurité routière**

Dotation concernant une seule opération par an et par bénéficiaire consacrée à l'amélioration de la sécurité routière

L'aide est versée aux taux cible de 25 % sur une dépense plafonnée à 40 000 € HT.

Dépôt des dossiers généralement **en avril** de chaque année

Se renseigner pour les Travaux liés à la sécurité routière et la liaison douce

8- LAVAL AGGLOMERATION

Approbation du Rapport d'Activités et compte administratif 2016

Fusion Laval Agglomération / CC Pays de Loiron

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Délibération n°060-2017

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, ce rapport doit être présenté au Conseil Municipal accompagné du compte administratif pour approbation.

Laval Agglomération représente 30% de la population du département de la Mayenne (avec plus de 95 000 habitants) qui s'étend sur 433 km².

4 axes ont été choisis pour fixer les orientations de l'intercommunalité :

- un territoire attractif
- un territoire durable
- un territoire de vie
- gouvernance et performance

TERRITOIRE ATTRACTIF

- **Accompagner les entreprises dans leurs projets**

Création d'extension d'établissements ou de diversification de productions, nécessitant des investissements immobiliers

- **Captiver par l'innovation**

Laval fait partie du réseau « Virtual Label French Tech »

UNICORN (ou LICORNE) Hôtel des entreprises innovantes inauguré le 6/10/2016 au quartier des Pommeraies

- **Favoriser l'attractivité et la proximité d'un enseignement supérieur de qualité**

Elaboration et approbation du schéma Local de SLESRI (schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) se déclinant en 30 actions tels que le projet d'ouverture d'une 1^{ère} année de médecine et le lancement de nouvelles licences générales ou professionnelles

Centre CLARTE sur la thématique de la réalité virtuelle et augmentée (labellisation « French Tech »)

4 749 étudiants soit + 15% entre 2010 et 2016

- **Emploi : susciter les rencontres et réunir les opportunités**

1^{ère} édition « Semaine Laval Emploi » en 2016 – réunissant 1 800 visiteurs, 86 entreprises et 31 organismes de formation (+ de 400 offres d'emploi)

PLIE (Plan local pour l'Insertion et l'Emploi) favorise l'accès à l'emploi pour tous soit l'accompagnement de 650 personnes en 2016 qui représente 2 563 étapes de parcours vers d'insertion pour conduire vers l'emploi durable

TERRITOIRE DURABLE

- **Aménager ensemble un espace équilibré**

PLUi le Territoire de demain : définir les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire pour les 10 prochaines années

THD le Très Haut Débit pour tous : 1^{ère} agglomération à être couverte à 100 % d'ici fin 2019

- **Habitat : rénover et soutenir les économies d'énergie**

Soutien aux travaux d'économie d'énergie des copropriétés

Elaboration du plan partenarial de gestion de la demande locative (PPG) 2016/2022

135 agréments pour la construction de logements locatifs sociaux en 2016

- **Assurer la mobilité de tous et encourager les nouveaux modes de déplacement**

Contrat DSP reconduit avec la société KEOLIS le 20 juin 2016

Modernisation du parc de véhicules avec l'acquisition de 18 bus et mini bus entre 2017 et 2020

VELI TUL 100 vélos du parc seront équipés d'une batterie à assistance électrique de 7 à 8 kms (abonnement 50 € par an)

Nouveau service de transport adapté : HANDI TUL devient MOBITUL pris en charge directement par LAVAL AGGLO

- **Environnement : Simplifier les consignes de tri et faire valoir les richesses naturelles**

TRI ATTITUDE : nouvelles consignes de tri depuis le 15 septembre 2016

Mise en place d'un nouveau calendrier plus clair et plus lisible pour tous concernant le passage

Territoire à énergie positive pour la croissance verte : (signature de la convention lors de la conférence Climat Cop 21) acquisition de 2 bus hybrides en 2016, étude de zones prioritaires pour les bus et production dans les énergies renouvelables tel que la méthanisation

TERRITOIRE DE VIE

- **Culture : Accessible pour tous, partout dans l'agglomération**

Nouveau portail depuis le 16 mai 2016, les bibliothèques du territoire de l'agglomération en réseau

Début du transfert de la compétence de l'enseignement artistique

- **Renforcer la cohésion sociale**

Egalité des chances par des actions concrètes :

Lutte contre les freins à l'emploi (place en crèches pour les personnes avec des horaires atypiques – session de formation via un coaching pour préparer à la reprise d'une activité...)

Accès à la formation par l'apprentissage

Accès à la formation et à l'emploi par l'apprentissage de la langue (modules de formation « Français langue étrangère »)

Soutien à la création d'entreprises (chez les jeunes de 16-18 ans)

- **Sport : des équipements à entretenir, des hommes à accompagner**

Mise en place d'un mur mobile à la Piscine St Nicolas

Action en faveur des hippodromes : soutenir leurs projets de développement (Sté de Courses de Laval Mayenne et Nuillé sur Vicoin)

- **Tourisme : un secteur économique en plein essor**

Mutualisation de l'offre touristique destinée aux « groupes » : autocaristes et comités d'entreprises/associations originaires des Pays de la Loire, Normandie et Bretagne

2^{ème} édition de la Vélo Agglo Rétro : 235 cyclistes vintage en 2016

COLLECTIVITE PERFORMANTE

- L'Intercommunalité renforcée grâce à la mutualisation

Nouvelles compétences au service de la population (gestion de l'eau potable et de l'assainissement – construction d'un crématorium – élaboration du PLUi – mise en réseau des bibliothèques)

Communes mieux accompagnées dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire et du schéma de mutualisation (offre de services ponctuels à destination des communes – aide juridique et technique – assistance juridique et informatique)

- La démarche de performance

Mise en place d'une démarche de gestion par objectif

Outils de pilotage structurant :

SID : système d'information décisionnel qui vise à collecter, consolider, modéliser et présenter des données stratégiques aux élus et à la Direction Générale (aide à la prise de décision comme le suivi de la masse salariale...)

SIG : système d'information géographique permettant l'intégration, la manipulation, la consultation de l'ensemble des données géographiques

Optimisation des modes de gestion (ateliers de performances)

- Budget

Mutualisation des services

Maîtrise des dépenses de fonctionnement : enjeu majeur

Le budget de l'agglomération pour l'année 2016 s'élève à 73M€ de dépenses dont 62 M€ en fonctionnement et 11M€ en investissement.

Budget Consolidé :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisations de l'exercice	93 638 732.09	95 535 760.38	2 897 028.29
Reprise résultat antérieur		7 830 977.71	7 830 977.71
Restes à réaliser	1 771 425.06	993 630.28	-777 794.78

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice	36 096 138.20	35 122 404.85	-973 733.35
Reprise résultat antérieur	2 467 396.21	3 255 525.78	788 128.57
Restes à réaliser	7 254 954.70	2 078 157.32	- 5 176 797.38

RESULTAT CUMULE	4 587 810.06
------------------------	--------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le rapport d'activités de LAVAL AGGLOMERATION ainsi que son compte administratif au titre de l'année 2016

FUSION LAVAL AGGLOMERATION / CC PAYS DE LOIRON

Des études ont été menées de janvier à juin 2017, soit 6 mois, par 3 cabinets différents et restitués le 3 juillet dernier au théâtre de Laval.

La réflexion mise en œuvre consiste à ne pas opposer communes rurales et communes urbaines
Conséquences si fusion : cumul des compétences, transfert des agents, des biens et des contrats
Les communes devront décider de la création ou non d'une nouvelle structure.

Décision – échéance 01/01/2019

La fusion peut être prononcée par le Préfet s'il y a accord des communes à la majorité qualifiée : 2/3 des conseils représentant la ½ de la population totale ou l'inverse (2/3 de la population, ½ conseils)
ET

si cette majorité comprend au moins 1/3 des conseils municipaux des communes de chacun des groupements qui fusionnent

9- SYNDICAT DU BASSIN DU VICOIN

Approbation du Rapport d'Activités et compte administratif 2016

Délibération n°061-2017

A compter du 1^{er} janvier 2018, les moyens sont mutualisés avec 5 autres bassins : L'Erve – La Jouanne – La Vaige – La Taude et Le Treulon

Compte Administratif 2016

	Fonctionnement		Investissement		Cumulé	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté				255 693,35		255 693,35
Opérations de l'exercice	104 301,45	138 694,23	302 328,14	170 805,12	406 629,59	309 499,35
Totaux	104 301,45	138 694,23	302 328,14	426 498,47	406 629,59	565 192,70
Résultats de clôture		34 392,78		124 170,33		158 563,11
Restes à réaliser			55 300,00		55 300,00	

- Participation de la commune d'Ahuillé : 7 353 €

Les actions :**Dans le cadre du CTMA (Contrat Territorial Milieux Aquatiques)**

Travaux d'entretien de la rivière (Enlèvement d'embâcles au Pont au Char à Montigné, Nuillé et Saint Berthevin)

Travaux sur la continuité et sur la restauration du lit mineur : Traitement mécanisé de la Renouée du Japon – Renaturation de berge à la Fonderie Pebeco à Port Brillet – Aménagement ouvrage du Bigot à Montigné – Restauration

Evaluation : suivi phytosphora – suivi indicateurs pêche électrique

Autres opérations : Etude aménagement – Réalisation de plans détaillés – Edition de panneaux d'information des travaux berge du vicoin en aval de la Fonderie Pebeco à Port Brillet – Zone Humide d'Ahuillé – Etude sur l'aménagement d'une frayère à brochets à Launay-Villiers – Etude aménagement du Bas Coudray au Genest et du Pont Alain à St Berthevin.

Hors CTMA

Fourniture, pose et réglages sondes pour la barrage de Port Brillet

Encochement de berges au Genest St Isle et à St Berthevin

Réalisation plan d'aménagement de l'ouvrage du Petit Rezé à La Baconnière

Etude envasement de l'étang de la Forge à Port Brillet

Aménagement du chemin et du merlon à La Huardais au Bourgneuf la Forêt

Affiches sur bâche: Infos vide jardins de la CC Pays de Loiron

Renforcement de berge en amont de la passerelle de Coupeau à St Berthevin

Raccord béton au village d'artisans à Port Brillet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le rapport d'activités du Syndicat de Bassin du Vicoin ainsi que son compte administratif au titre de l'année 2016

Pour information, une réunion aura lieu le 17 octobre prochain à 14h00 avec le Syndicat de Bassin du Vicoin concernant l'aménagement du Pré de la Rainette.

10- NUIT DE LA MAYENNE 2018

Candidatures

- La 45^{ème} édition du festival « Les Nuits de la Mayenne 2017 » s'est achevée
- La 46^{ème} édition se déroulera entre mi-juillet et mi-août 2018, les communes qui souhaitent accueillir les Nuits de la Mayenne doivent informer Mayenne Culture avant le 13 octobre prochain.
 Une participation financière est demandée d'un montant de 4 850 € (forfait de base fixé en 2009 non revalorisé depuis) qui est pris en charge par Laval Agglomération
 Il y aura la possibilité d'organiser un repas ou une restauration légère avant le spectacle avec les prestataires locaux
 Le déroulement de la soirée est modulable et à l'appréciation des élus locaux
 Les associations locales pourront s'investir dans l'organisation, si elles le souhaitent.

2013 : au centre bourg

2016 : Château de la Roche

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Avis favorable pour candidater au titre de l'année 2018.

11- PORTES OUVERTES DES ARTISANS ET DES COMMERCANTS

Jeudi 5 octobre 2017 à 7h00 – Interview par Gauthier Paturo

Porte ouvertes le Samedi 7 octobre 2017 – de 10h à 18h

3 pôles – 17 entreprises participantes :

ZA de la Girardière

Le Roc Ficière

ZA du Friche

Invitation au dîner à 19h30 salle Lemonnier Dubourg (réponse avant le 30 septembre 2017)

Les élus sont chargés de la signalétique.

12- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Dates des Conseils d'Ecole : les jeudis 9 novembre – 8 février et 28 juin
- Reprise par FRANCAP DISTRIBUTION dans les centres-villes et les bourgs, des points de vente sous les enseignes Coccimarket ou Coccinelle (plaquette présentant les concepts de magasin)
- **Conseil Régional des Pays de la Loire**: Mr Bruno Retailleau, président du conseil régional, conserve ses fonctions parlementaires : Sénateur de la Vendée (obligation de choisir entre 2 mandats électifs). La majorité régionale a émis collectivement le souhait que Christelle Morançais soit candidate à la Présidence du Conseil Régional
- **AMF 53** : Appel à solidarité pour les victimes de l'ouragan IRMA: fonds de soutien spécifique afin d'aider à la reconstruction des équipements publics essentiels à la population
 - Le conseil propose que le CCAS soit sollicité pour une contribution éventuelle
- **CNIL** : désignation d'un correspondant informatique et Libertés conformément à l'article 31 de la loi du 06 janvier 1978 modifiée, et suite aux différentes déclarations de traitement des données concernant la commune d'Ahuillé : 1 Elu + 1 administratif
Mme Christelle REILLON : Référent élu
Mme Sandrine MAINGARD : Référent administratif
- **Préfecture de la Mayenne**: Déploiement de la carte mobilité inclusion (CMI), elle se substitue aux cartes d'invalidité, de priorité et de stationnements délivrés aux personnes handicapées
- Proposition de report de la réunion du Conseil Municipal du 28/11/2017 car absence de la secrétaire générale pour formation RH du 27 au 29 novembre 2017 au CNFPT d'Angers
Conseil Municipal de décembre 2017 prévu le 14/12/2017
Report de la réunion du Conseil Municipal au 16 Novembre 2017 – 20h30
- AG annuelle de l'association RN171/RD771 le 30 octobre 2017 à 14h30 à Bouvron – 44 - salle Horizinc

- Intervention Mme Lurson (en attente de réponse) concernant les modalités de transfert de compétences « eau et assainissement » et l'explication du dossier de valorisation fiscales et financières 2016 de la commune – Réunion Conseil Municipal 26/10/2017 à 20h00
- Mise en fonctionnement de l'antenne SMACELL ORANGE pour améliorer le réseau des portables : résultat non probant

AGENDA

06/10/17	20:30	AG OGEC et APEL Ecole Sainte-Marie
07/10/17	10:00	Portes Ouvertes des commerçants et des artisans
14/10/17	11:00	Spectacle "Le voyage de Tounga" de Pierre Bouguier organisé par la Bibliothèque
17/10/17	21:00	AG gym volontaire
20/10/17	20:00	soirée "Café lecture"
20/10/17	20:30	AG Foyer des jeunes
25/10/17	18:30	Vernissage du 22ème salon d'Automne "l'Art du Vicoïn"
26/10/17	20:00	Conseil municipal
27/10/17	20:30	AG du comité d'Animation
28/10/17	10:00	Les élus dans vos quartiers (Zone du lavoir/Les délices)

Séance levée à 00h15.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n°056/2017 – AMENAGEMENT PRE DE LA RAINETTE : Financement des Travaux supplémentaires

Délibération n°057/2017 – SERVICE TECHNIQUE : Acquisition d'un tracteur avec reprise de matériels

Délibération n°058/2017 - RESSOURCES HUMAINES : Validation de la nouvelle organisation du service enfance-jeunesse

Délibération n°059/2017 – FINANCES : Etat des lieux sur la fiscalité locale directe

Délibération n°060/2017 – LAVAL AGGLOMERATION : Approbation du rapport d'activités et compte administratif 2016

Délibération n°061/2017 – SYNDICAT DE BASSIN DU VICOÏN : Approbation du rapport d'activités et compte administratif 2016